

.Pro



Dans chaque agence  
France Travail,  
des conseillers dédiés  
à vos recrutements

AIDES À L'EMBAUCHE

# Les aides à l'embauche

	Objectifs	Employeurs
AIDE UNIQUE ET AIDE EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE DES APPRENTIS	Favoriser le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master.	Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.
AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)*	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur marchand.
AIDES A L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)*	Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : emploi-formation-accompagnement.	Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif etc, et du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).

\* Calcul indicatif qui peut varier selon la typologie d'entreprise, le secteur, les arrêtés préfectoraux et les textes à venir, ces données ne sont pas contractuelles.

Publics	Aides financières
Tous les apprentis, du CAP au master.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Première année de contrat : 6 000 € maximum.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans ;</li> <li>Jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois (en fonction des dispositions de l'arrêté préfectoral), et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 35h maximum.</li> <li>47% maximum (taux indiqué dans l'arrêté préfectoral) du montant brut du SMIC selon les publics bénéficiaires.</li> </ul> <p><b>Exemple pour un contrat de 6 mois de 35h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 747 €, soit 4482 € pour les 6 mois de contrat.</b></p>
Cela dépend d'une région à l'autre, le montant de l'aide étant à la main du Préfet de région.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois (en fonction des dispositions de l'arrêté préfectoral), et pour un minimum hebdomadaire de 20h à 30h maximum.</li> <li>95% maximum du montant brut du SMIC, selon les publics bénéficiaires.</li> </ul> <p><b>Exemple pour l'embauche d'un jeune en contrat de 11 mois pour 20h hebdomadaires : le montant de l'aide mensuelle sera de 590 € (prise en charge de 65%), soit 6493 € pour les 11 mois de contrat.</b></p>

# Les simulateurs

Découvrez les simulateurs de France Travail et de l'Urssaf pour préparer vos recrutements.

- Vous envisagez de recruter ?  
Estimez facilement le **coût de votre salariés**.

En quelques clics, calculez le coût de votre salarié et le montant des cotisations que vous aurez à payer.



- Avec **Mes aides à l'embauche**, en moins de 2 minutes, vérifiez si votre recrutement est éligible à une aide à l'embauche.

- Déterminez si vous pouvez bénéficier d'une aide à l'embauche et allégez le coût de votre recrutement
- Profitez de l'accompagnement de votre conseiller pour la mise en place.



## VOTRE CONTACT FRANCE TRAVAIL PRO

Agence : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Tel : .....  
Mail : .....  
Adresse : .....  
.....

Janvier 2025